



# CONGÉS BONIFIÉS

► RÉPONSE du Directeur de l'Administration Pénitentiaire :



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'administration pénitentiaire**

Le directeur

Paris, le **29 AVR. 2024**

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez attiré mon attention sur la constitution des dossiers de demande de congés bonifiés des agents bénéficiaires et leur gestion par le service des ressources humaines de la Direction de l'administration pénitentiaire.

Je ne méconnais pas les difficultés que peuvent rencontrer les agents pour établir leur demande de congés bonifiés. Dans le respect de la réglementation, le droit aux congés bonifiés étant désormais ouvert tous les deux ans, il est effectivement demandé aux agents de faire preuve de rigueur dans la transmission des documents nécessaires au traitement de leur demande. La même exigence de rigueur et de respect des délais a été rappelée aux Directions interrégionales des services pénitentiaires. Je peux néanmoins vous assurer que tous les dossiers font l'objet d'un examen approfondi par le service des ressources humaines de la DAP et les mesures prises sont conformes aux dispositions réglementaires (décret 2020-851 du 2 juillet 2020).

Afin d'optimiser le traitement des dossiers, mes services ont, par ailleurs, rappelé aux DISP les consignes et les points d'alerte sur la gestion des congés bonifiés lors d'une visioconférence le 4 mars 2024. Pour une pleine appréhension des modalités de gestion, des sessions de formation seront également dispensées, en présentiel dans la mesure du possible, par la section des congés bonifiés de la DAP au sein des services des ressources humaines des directions interrégionales.

Les différentes interrogations quant à l'application des dispositions réglementaires et des circulaires relatives aux congés bonifiés dont vous me faites part, pourront faire l'objet d'échanges avec mes services à l'occasion d'une prochaine réunion qui sera organisée à la fin du premier semestre. Mes services ne manqueront pas de revenir vers vous pour la tenue de cet échange.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, de recevoir, mes salutations les plus distinguées.

*Bien à vous*

Sébastien CAUWEL

Monsieur Emmanuel BAUDIN  
Secrétaire général de Force ouvrière Justice

FO Justice – le 30 Avril 2024

